



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS  
Interco 94

Février 2016

**Depuis l'automne 2012, votre collectivité peut vous aider à payer votre mutuelle santé**

**... mais l'a-t-elle fait ?**

## **COLLECTIVITÉS DU 94 : LE « TOP 15 » DE LA PSC (= PARTICIPATION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE)**

Position	Collectivité	Participation/mois*
1	Vincennes	de 20 à 32 €
2	Saint-Mandé	de 20 à 30 €
3	Créteil + Plaine centrale	25 €
4	Charenton-le-Pont	de 10 à 25 €
5	Nogent/Marne	de 10 à 20 €
6	Sucy-en-Brie	16 €
7	Bry/Marne	15 €
8	Chennevières/Marne	de 10 à 15 €
9	Conseil Départemental	de 5 à 11,67 €
10	Ivry/Seine	10 €
11	Villiers/Marne	de 5 à 7 €
12	Orly	0 € (en cours)
13	Alfortville	0 €
13	Bonneuil/Marne	0 €
13	Saint-Maur-des-Fossés	0 €



### *Et chez vous, c'est combien ?*

La Protection Sociale Complémentaire (PSC), c'est la mutuelle, qui vous permet d'être mieux remboursés en cas de maladie ou d'accident (complémentaire santé et prévoyance), pour compléter les remboursements de la sécurité sociale, qui sont de plus en plus faibles.

Le décret 2011-1474 du 08/11/2011 permet aux employeurs publics **de participer financièrement** à la couverture santé et / ou prévoyance de leurs agents, **jusqu'à 100% s'ils le veulent !**

**Alors, qu'a prévu votre collectivité pour ses agents ?** En avez-vous bien été informés ?

Dans ce tableau, **15 exemples** de ce qui se fait (ou pas !) **dans le Val-de-Marne**.

Certaines collectivités ont choisi le système des **contrats labellisés**, d'autres ont choisi la **convention de participation du CIG** (avec l'organisme Harmonie Mutuelle).

**Dans les deux cas**, il est possible de débloquer une **aide financière** aux agents et **son montant ne dépend que du choix de votre collectivité**. Alors n'hésitez pas à l'interpeller pour l'encourager à le faire... et à le faire bien ! Car comme on le voit dans le tableau ci-dessus, **toutes les collectivités n'y mettent pas la même bonne volonté !** Elles se reconnaîtront...

\* Les fourchettes de chiffres varient selon les catégories (A, B, C) et un supplément est parfois versé pour les agents avec enfants (au Conseil Départemental, à Vincennes...). Pour avoir plus de détails sur ces chiffres, contactez-nous !

**Syndicat Départemental CFDT INTERCO 94 - Val de Marne**

Maison des Syndicats - 11/13, Rue des Archives - 6<sup>e</sup> étage - 94010 Créteil Cedex  
Téléphone : 01.43.99.12.43 - [interco94@interco.cfdt.fr](mailto:interco94@interco.cfdt.fr)